5 MESURES DE MISE EN OEUVRE

VOLET OPÉRATIONNEL

Le plan directeur fixe les grandes lignes du développement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir. Pour les autorités communales, il permet non seulement d'agir à court terme (préavis, aménagement d'espaces publics, plantations, etc.) mais aussi d'engager un certain nombre d'actions dont la réalisation se concrétisera à moyen ou long terme seulement. Les fiches de mesures permettent de planifier ces différentes actions.

(tiré de : directives plans directeurs localisés - DAEL 2003)

FICHE 5.1 - AVENUE DE CHANCY

A DESCRIPTION ET ANALYSE

L'obsession de l'équipement routier, surtout dans les périphéries, a été un des ferments de la mort de la cité. Cette frénésie se décline en rocade, contournement, giratoires, boucles qui ont tout à la fois accéléré l'éclatement et la dilution urbaine et ont sapé ce que certains appellent l'échelle humaine ou antropologique de la ville faite de proximité et de convivialité. Les coupures physiques entre les quartiers sont souvent également des coupures sociales.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Décision de la Délégation au Conseil d'Etat (DELT) de partir sur le concept communal : tram en position centrale et aménagement paysager pour créer une avenue. La création d'un barreau nord permettra de résoudre l'augmentation du trafic.

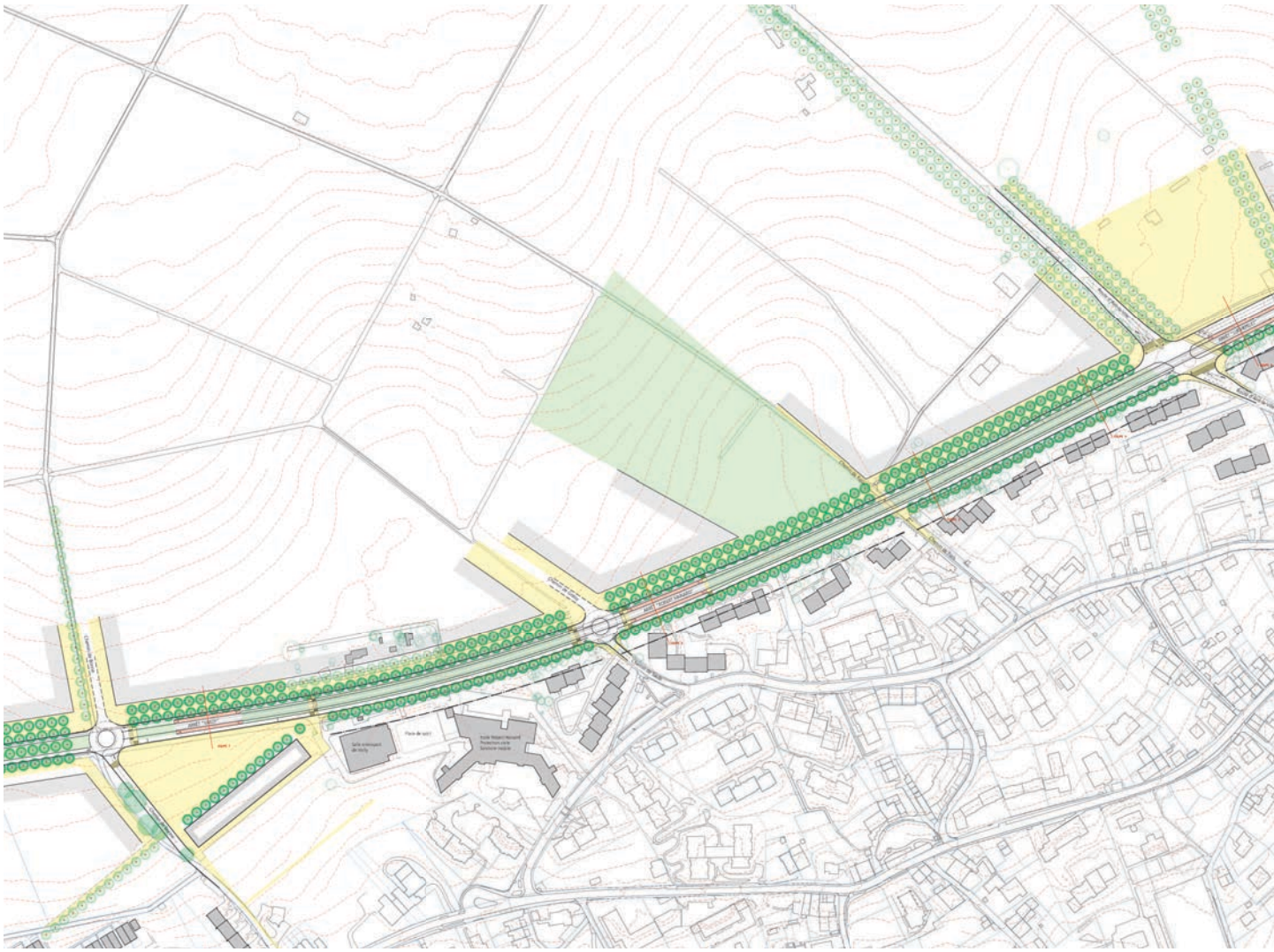

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

La route de Chancy doit constituer une véritable articulation entre les anciens et les nouveaux quartiers. Son traitement unitaire lui conférera le caractère d'une avenue plantée qui relie les quartiers entre-eux. À long terme, la dissociation d'une ligne du tram sur la route d'Aire-la-Ville permettrait d'optimiser la rentabilité d'une situation en bout de ligne. Cette proposition est une hypothèse qui devrait être étudiée et vérifiée. En effet, il s'agit de desservir le nouveau centre régional dans son épaisseur et pas seulement dans la linéarité de la route de Chancy. La commune a déjà connu un développement linéaire et ne souhaite pas reproduire cette structure urbaine.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Suivi communal du projet (en cours)

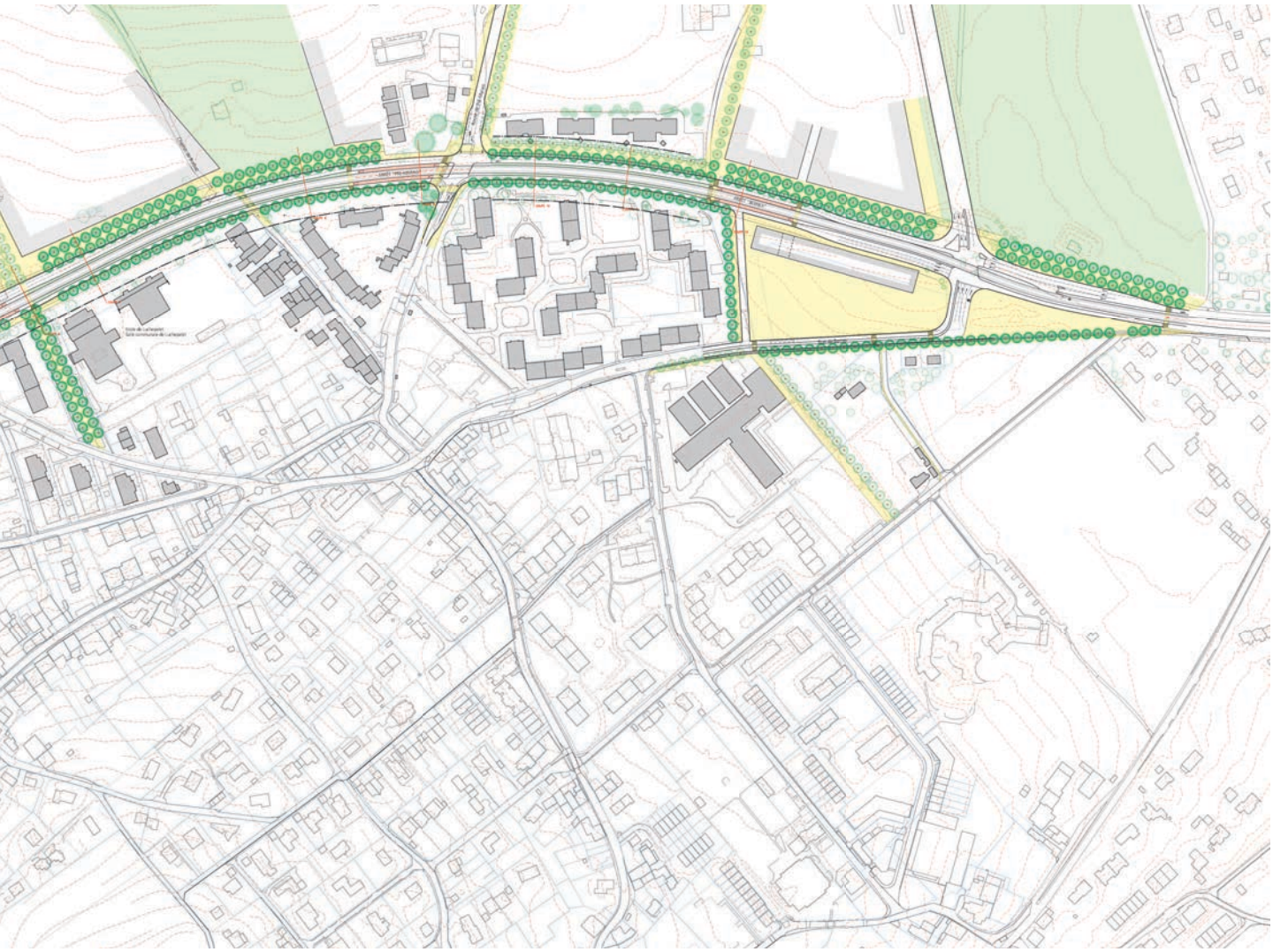

FICHE 5.2 - BERNEX, CENTRE RÉGIONAL

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Pour synthétiser les différentes réflexions élaborées dans le cadre du Pdcom, nous présentons un premier plan (voir ci-contre) qui définit un partage des paysages et le tracé d'un réseau d'espaces publics comme fondation de la nouvelle ville. Bernex-nord est structuré en quartiers urbains mixtes activités/logements/équipements. Ces quartiers intègrent les différentes composantes: maillage vert et hydrographie, maillage viaire, structure d'accessibilité et affectations, interfaces multimodales et centralités vivantes. Bernex-nord est réalisable en plusieurs étapes. Les îlots urbains peuvent être densifiés progressivement et faire l'objet d'affectations très diversifiées selon leur qualité spatiale et leur accessibilité.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Projet d'agglomération, PAC Bernex-est, PSD BEN

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

AMÉNAGER UN ÉCOQUARTIER À BERNEX-NORD

Il s'agit d'aménager, au coeur d'un secteur périurbain, un nouveau quartier mixte (habitant et emploi) dont la cohésion est assurée par une série d'équipements publics de proximité et par l'extension du tramway. Le projet de Bernex-nord est un projet d'écoquartier dont les éléments constitutifs - la gestion de l'énergie, de la ressource eau et les modes de déplacements doux - participent à la définition de l'architecture à venir. Il traduit la volonté de privilégier la mixité de paysages mêlant activités traditionnelles, agriculture et logements. Trois espaces ouverts (parcs sportif, horticole, forestier ou bocager) - définissant des modes de gestion a minima et des limites diversifiées face aux paysages - sont disposés en fuseaux. Des parcelles seront réservées pour anticiper la localisation d'équipements.

Définir des situations construites comme Bernex-est suppose de s'intéresser non seulement à chaque élément qui la compose, mais aussi aux relations qui l'unit aux autres quartiers. C'est pour cette raison qu'il s'agit de travailler de façon concomitante au dessin du plan de Bernex-est et à la maîtrise de l'ensemble urbain de Bernex-nord. "La forme des villes a trop souffert des pensées dissociées, des savoirs-faire morcelés, des compétences fragmentaires" (A. Chemetoff, le Plan Guide en projet, p. 65). Cela suppose:

- d'étudier la desserte nord et y implanter des affectations adéquates
- de concevoir les prolongements du maillage viaire en direction des futurs quartiers
- de planifier les pénétrantes vertes et d'y réserver des surfaces pour des équipements (enjeux décrits dans la typologie des parcs, p. 96).

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Pour intégrer la nouvelle donne que constitue Bernex-nord, la commune envisage de développer un "Plan Guide" comme acte fondateur des nouveaux quartiers et une structure de suivi qui permettront de planifier les développements dans le temps. Le plan guide est une stratégie d'aménagement qui allie la volonté de transformation avec l'attention portée à l'existant et aux différentes temporalités du projet. Le fait de faire coïncider la trame urbaine au parcellaire permet d'entreprendre des opérations morceaux par morceaux. Les tracés du projet permettent de définir une géographie programmatique, qui n'est pas un programme plaqué définitivement sur telle ou telle partie du site. On teinte le plan en fonction des orientations programmatiques préférentielles. Présenter un plan (plutôt qu'une tache ou des chiffres), c'est montrer où vont passer les nouvelles infrastructures, les limites entre les espaces publics et privés, entre le bâti et le non bâti.

Le Plan Guide en projet : affectations préférentielles et centralités

CENTRALITÉS VILLAGEOISE, PRINCIPALE ET SECONDAIRES DE BERNEX

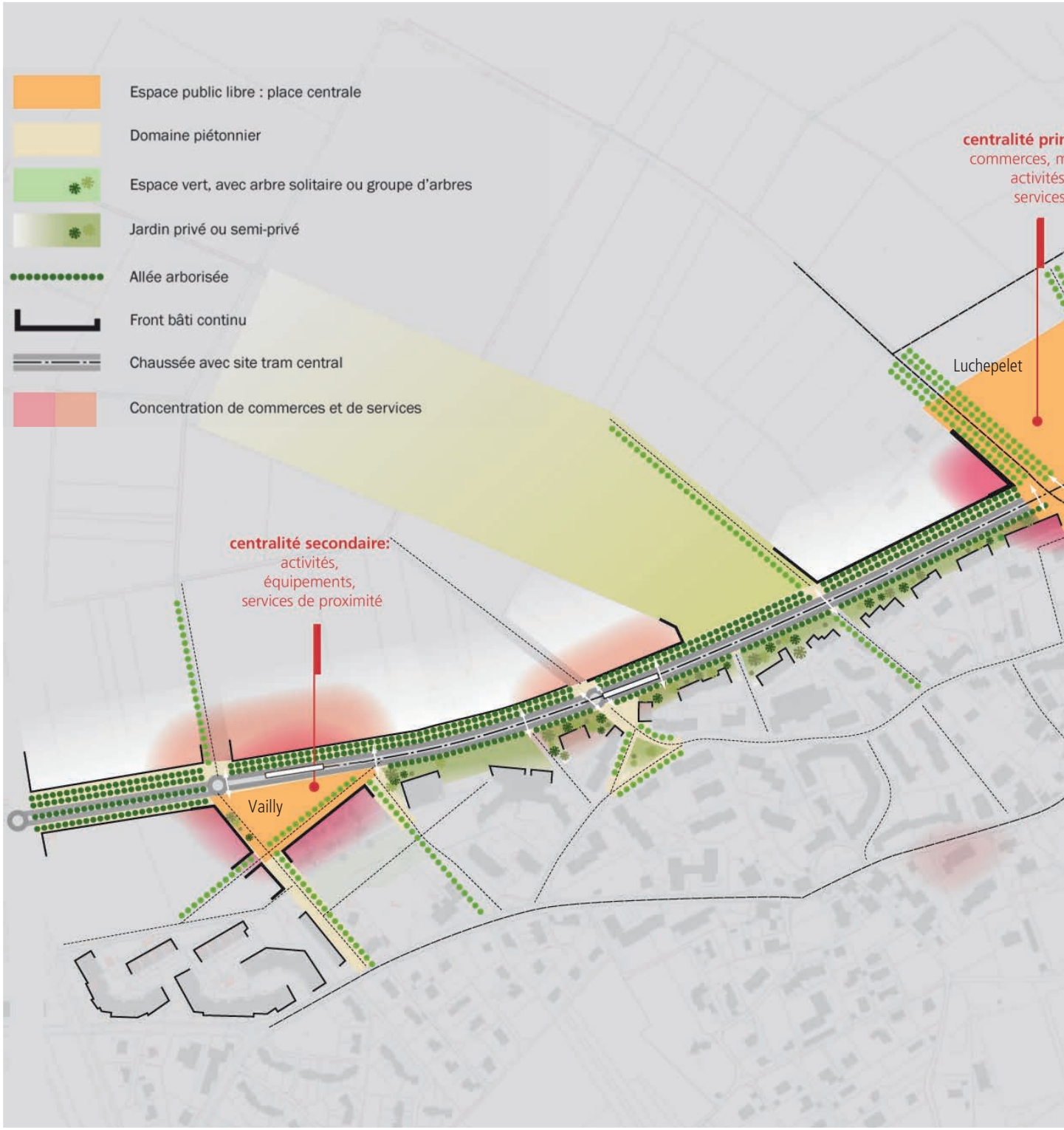

centralité secondaire:
commerce,
services de proximité
St. Mathieu
équipements universitaire ou
culturel,
hébergement
Bernex-village
centralité villageoise:
commerces,
services de proximité,
administration communale,
églises, Cass, etc.

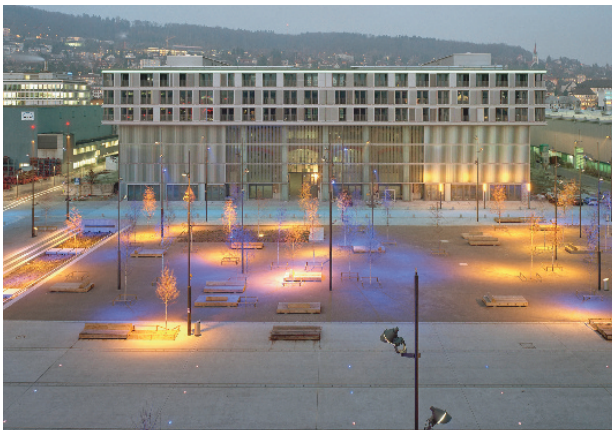

Turbinenplatz, Zurich West : bâtiment mixte, commerces et logements, s'ouvrant sur une place publique financée par les privés - ADR architectes

FICHE 5.3 - NOUVELLE CENTRALITÉ DE BERNEX

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Le futur centre de Bernex est géographiquement situé au croisement des routes de Chancy et d'Aire-la-Ville, dans le secteur de Luchepelet, là où se croiseront lignes de bus et de tram (future avenue de Chancy et route d'Aire-la-Ville), encore proche du centre historique et au centre de gravité des quartiers existants et nouveaux. C'est là que la centralité principale de Bernex doit se développer. Les commerces et services, orientés vers les usagers des transports publics et des modes doux doivent s'implanter autour de cette centralité pour faire vivre le futur centre régional de Bernex, en lien avec sa structure urbaine et son centre villageois. D'autres centralités locales peuvent se développer, sur le même principe, également à proximité des arrêts des transports publics (TP): Vailly et St-Mathieu, notamment.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Zone : agricole

État de la propriété : privée

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Pour éviter un afflux trop important de voitures, les commerces pour les besoins quotidiens doivent être "intégrés", c'est-à-dire à proximité des lieux habités. Le centre commercial de Meyrin, par exemple, connaît une part modale piétonne de 50%. La présence d'équipements culturels (type Théâtre Forum Meyrin), de logements (y compris spécialisé type EMS) et d'activités autour de l'espace public contribueront à définir une nouvelle centralité vivante à l'échelle du futur centre régional. La mixité des affections doit être recherchée au sein même des immeubles. Les commerces doivent être intégrés aux bâtiments de logement et/ou d'activité.

Il s'agira, comme base de réflexion pour la planification de cette centralité, de s'appuyer sur des exemples tant au niveau de la programmation que des processus et des partenariats mis en place. On peut citer le cas de Turbinenplatz à Zurich résultant d'un partenariat public/privé.

Zurich West : mixité d'activités, logements, hôtel, et espace culturel "Schiffbau" (théâtre, appartements, club de jazz, restaurant)

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

De nouveaux commerces de la grande distribution devront s'implanter à Bernex afin de compléter l'offre encore peu développée du futur centre régional de l'agglomération. Un grand centre commercial (hypermarché et boutiques intégrées) n'est ni envisagé ni souhaité. Un marché régional soutenant les produits agricoles de la région ainsi que des commerces de taille moyenne répondant eux à une demande régionale (centre régional avec les communes de Bernex et Confignon ainsi que les communes de la Champagne) doivent pouvoir s'intégrer à l'image urbaine souhaitée. Il est essentiel que ces commerces s'implantent prioritairement vers le futur centre de Bernex, à proximité de la centralité de Luchepelet, et non aux extrémités du centre régional comme à Bernex-est ou Vailly. Les raisons principales sont les suivantes :

La centralité principale sera Luchepelet : cette future centralité doit être anticipée et valorisée en premier lieu.

La visibilité du futur centre est excellente (trois directions, pas de barrière visuelle).

L'accessibilité multimodale est excellente :

- TP : tram et bus

- TIM : croisement de deux axes primaires

- MD : la situation au centre de gravité des quartiers existants et nouveaux permet des itinéraires courts depuis tous les quartiers

Placer les commerces les plus importants à Luchepelet, au croisement des cheminements MD, des lignes TP (rte de Chancy + Aire-la-Ville), là où sera généré le plus grand nombre de piétons et donc de clients, est logique au niveau commercial et au niveau du principe de l'intermodalité MD-TP qui doit être valorisé.

Les commerces de la grande distribution agissent comme des aimants et vont attirer d'autres petites enseignes et services de proximité. Il est donc nécessaire de les placer là où l'on souhaite développer la vie du centre régional. Il s'agit d'anticiper la formation d'un petit "centre commercial à ciel ouvert", accueillant les clients sur l'espace public en relation avec le village. Les flux générés au centre permettent de faire vivre l'espace public.

Luchepelet est proche du centre villageois de Bernex et donc complémentaire. Une synergie doit être développée entre ces deux entités (les déplacements à pied entre les deux sont courts et doivent être valorisés).

Ces commerces s'adressent avant tout aux habitants du centre régional, et ensuite aux habitants de la périphérie. Les Bernésiens doivent trouver des commerces sur leur chemin entre leur foyer et le tram. L'implantation de ces commerces doit être accompagnée par l'aménagement d'un premier "bout de quartier" (env. 2'000 habitants).

Aménagement d'un parking en ouvrage et d'une place arborisée devant la gare de Tours, FR

FICHE 5.4 - PLACE DU QUARTIER DE VAILLY

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Secteur stratégique à valoriser avec l'arrivée du TCOB en 2013 pour constituer une interface de qualité tram / bus / mobilités douces / TIM. La planification d'un P+R provisoire de 300 places en surface, suite à l'arrivée du tram, n'est pas un dispositif urbain satisfaisant pour la commune.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Suivi communal du projet TCOB

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Il s'agit d'aménager un espace public de qualité, support d'une véritable interface multimodale à partir de laquelle se développera le quartier. La création d'un espace public de qualité à l'horizon du tram constitue l'acte de fondation du nouveau quartier.

Le P+R est prévu en ouvrage avec des sorties dans l'espace public. Son dimensionnement doit se faire par étapes : entre 50-100 places à l'arrivée du TCOB, le reste lors du développement du quartier, soit entre 2015-2020. Un B+R est aménagé à proximité des arrêts du tram et du bus.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

À court terme : étudier la faisabilité d'un P+R (50-100 places). Financement : canton et Fondation des parkings comme pour celui du PAC Frontenex-La Tulette.

À moyen terme : établir un plan directeur de quartier préalablement à toute construction. Ce dernier précisera les affectations et la densité, les espaces à maintenir libres et l'arborisation à créer ou à sauvegarder, les accès et les cheminements piétonniers à réserver.

Chiswick Park, Secteur d'emploi, écoquartier, Londres, GB, R. Rogers

FICHE 5.5 - PLACE DU QUARTIER DE ST-MATHIEU

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Secteur stratégique à valoriser avec l'arrivée du TCOB en 2013.

L'arrivée du tram et le développement de lignes TP sur la rue de Pré-Marais constituent l'oportunité de créer une centralité à l'intérieur du futur Bernex-est. Cette hypothèse avait été identifiée dans le précédent plan directeur communal. La place de St-Mathieu se situera à l'interface proche de l'avenue de Chancy (axe est-ouest de la commune) et dans le prolongement de la rue de Pré-Marais qui relie Bernex et Confignon aux Évaux en passant par le quartier de St-Mathieu (axe nord-sud de la commune).

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Zone : en cours de déclassement

PAC Bernex-est

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Créer une place de quartier permettant aux différents usagers du quartier (résident et travailleur) de se cotoyer. Réserver des localisations en bordure de la place pour des services de proximité faisant défaut à cette partie de la commune.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Suivi en cours: PAC Bernex-est

Cession au domaine public communal

Espace forestier aménagé, Musée Kröller-Müller, Pays Bas

FICHE 5.6 - RECONVERSION DE LA DÉCHARGE DE CHÂTILLON

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Le site de Châtillon comporte trois installations de traitement des déchets : une station de compostage et méthanisation, une décharge pour matériaux inertes et une installation de traitement des matières de route (ITMR).

Le village de Bernex est incommodé par les nuisances de la décharge et de la station de compostage. Les développements envisagés à Bernex-nord impliquent de trouver rapidement une solution à ce problème. Par ailleurs, la station est devenue vétuste et trop petite, de l'avis de la direction des Chenevriers. L'avenir du site de Châtillon est compromis en raison de la future extension de Bernex. Il est souhaitable qu'elle soit déplacée sur un autre site à déterminer.

Aucune solution n'a été avancée à ce jour suite aux demandes réitérées de la Commune au Canton, et bien que cela fasse plusieurs années que les habitants souffrent des émanations des installations de compostage.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

STATION DE COMPOSTAGE

L'objectif du plan cantonal de gestion des déchets pour 2012 est d'assurer une capacité de traitement suffisante pour les déchets organiques à Genève et d'augmenter la production d'énergies renouvelables à partir de déchets de cuisine. Pour l'atteindre, il est prévu de réaliser des capacités de traitement supplémentaires et de définir les choix technologiques pour le remplacement de l'installation de méthanisation.

DÉCHARGE CANTONALE

Située sur une forêt appartenant à l'État de Genève, elle est au bénéfice d'une autorisation de défrichement provisoire de la DGNP, qui a été prolongée en 2007 pour arriver à échéance en 2022. Dans ce cadre, les gestionnaires de la décharge ont pour obligation de remettre en état la nouvelle colline, selon des étapes définies, pour aboutir au rendu final en 2022, qui correspond (à quelques détails près) à l'avant-projet présenté ci-contre (DGNP, 2007).

Les fonctions environnementales (végétalisation) et sociales (dessertes, équipements) sont le résultat d'un travail de concertation entre l'État et la commune. La DGNP est ouverte à la

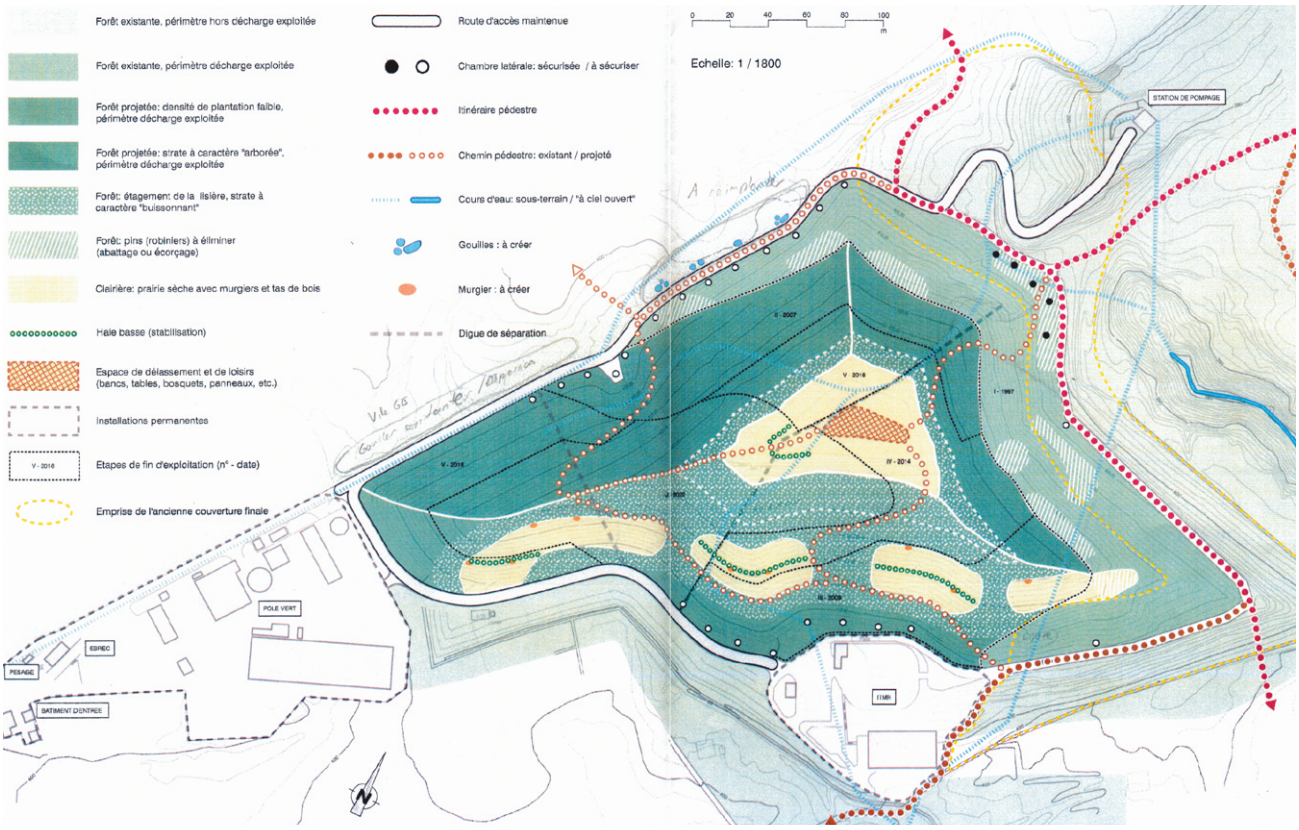

Site de Châtillon, avant-projet, DGNP

discussion pour préciser et améliorer le projet et l'intégrer le cas échéant dans un réaménagement plus global du secteur, mais le caractère naturel et forestier du site pourra difficilement être remis en question.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Opportunité pour la Commune de faire valoir cet objectif comme condition de base du développement de Bernex-nord.

Inscrit dans un même bassin versant, cet aménagement est lié à la valorisation du nant de Châtillon et la gestion des eaux météoriques des nouveaux quartiers qui est intégrée dans la césure verte prévue en lisière de Bernex-est. Pour la Commune, il s'agit d'intégrer à l'évaluation environnementale de Bernex-est, la problématique de l'assainissement des sites contaminés proches du Rhône et des nouveaux quartiers.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

La commune souhaite que le type de procédure menée pour la renaturation de l'Aire soit reconduit dans le cas de la décharge de Châtillon : concours d'aménagement paysager avec équipes pluridisciplinaires comprenant les dimensions du paysage, de l'architecture, de l'art, de l'environnement et de l'ingénierie.

La décharge est un artefact qui domine le territoire de Bernex. Sa formation artificielle ne devrait pas être "naturalisée" et sa requalification paysagère doit révéler l'aspect "artificiel" du lieu. Toutefois, les conséquences techniques, financières et de responsabilité ne sont pas négligeables pour la réhabilitation d'un site contaminé.

Parc Lattitude nord, Allemagne

FICHE 5.7 - PARC DES ÉVAUX

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Le parc des Évaux, ancien golf de Genève, s'est développé sans véritable planification, comme parc de délassement et d'activités sportives et de plein air. Son agrandissement de 25 hectares jusqu'à la route de Chancy puis en direction de l'Aire (commune de Confignon) lui confère une accessibilité accrue et une position stratégique non seulement au sein de la commune mais aussi de toute l'agglomération. Les terrains situés au dessus de l'autoroute présentent des contraintes de constructibilité très importantes pour des questions de statique liées au tunnel souterrain (largeur de 50 m). La présence d'un gazoduc entraîne une restriction de constructibilité sur une bande d'environ 30 m. Son déplacement au-dessus du tracé inconstructible de l'autoroute est estimé à 1,2 mio et permettrait de réduire les risques OPAM qui pèsent sur le lotissement et l'EMS (voir 6.7).

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Pénétrante de verdure reliant le Rhône à l'Aire (Pdcant fiche 3.05)

Étude d'accessibilité des Évaux, MRS, 2009

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

- Mettre en place un parc urbain de type "parc forestier" qui prolonge les bocages des Évaux et relie les boisements le long de l'Aire (voir fiche 5.2). Relier les quartiers entre eux et atténuer la coupure de l'autoroute en prolongeant d'une cinquantaine de mètres sa couverture pour la voie verte et en créant des passerelles sur la bretelle d'accès.

- Déplacer le gazoduc sur la zone inconstructible de l'autouroute.

- Offrir des équipements légers correspondant à la vocation d'agglomération du parc urbain des Évaux, tout en assurant la fonctionnalité écologique et paysagère ainsi qu'une offre de loisir et de délassement.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

L'étude sur l'accessibilité du parc des Évaux a conclu à la nécessité de développer un masterplan pour l'aménagement du parc, sa programmation et son accessibilité en relation avec le développement d'un centre régional. Développer un concept paysager qui offre une structure d'accueil pour créer un parc urbain hébergeant des activités qui se développeront progressivement. Projet d'importance régional : financement et partenariat à étudier.

Principe de la voie verte (Bâtie, Onex, Bernex) et d'une double accessibilité du parc depuis Onex et Bernex. Périmètre hachuré : localisation possible pour des équipements de loisirs et de délassement. Prolongement de la couverture de l'autoroute.

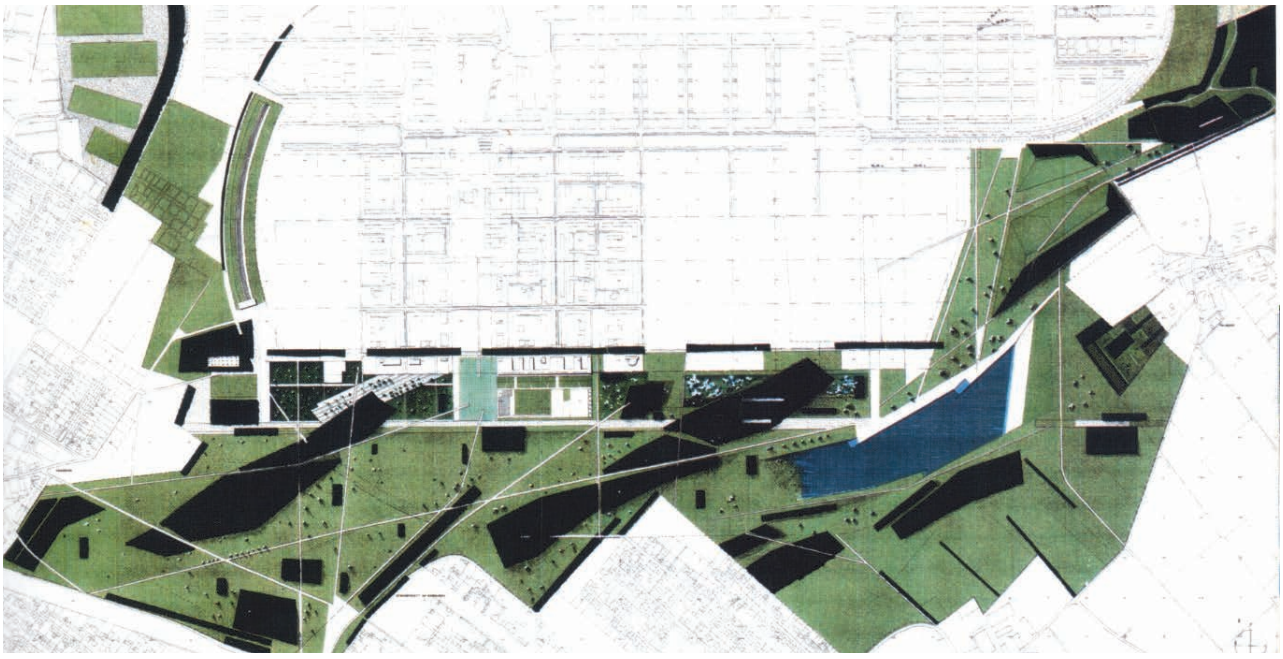

Parc Lattitude nord, Allemagne : propose des équipements sportifs et de loisirs au sein d'un parc public

FICHE 5.8 - JARDIN CULTURAL DU SIGNAL

A DESCRITION ET ANALYSE

Le Signal est le monument paysager de la commune, un lieu emblématique pour l'ensemble des genevois car il constitue un observatoire qui domine Genève et la Champagne. La valorisation de ce site devrait allier conservation des pratiques agricoles et rencontre avec le public. À l'image des Vergers d'Epicure (société coopérative qui permet aux urbains de cultiver et de consommer des fruits poussant à proximité de chez eux), de Pro Specia rara (fondation qui assure la sauvegarde et la diffusion de la diversité des plantes cultivées et des animaux d'élevage) ou du centre Paul Klee à Berne qui inscrit un équipement culturel et des œuvres d'art dans l'espace agricole, la valorisation du Signal comme un jardin cultural vise à créer progressivement un espace public paysager qui intègre des pratiques agricoles et encourage la biodiversité et la culture au sens large (voir également fiche 5.17 l'agriculture, une ressource pour la ville durable).

B BASE LÉGALES ET PROCÉDURE ENGAGÉES

Zone : verdure, agricole, viticole

Un sentier didactique (4,6 km) a été réalisé pour mettre en valeur le patrimoine de la commune : nature (faune flore), agriculture, patrimoine, paysage, hydrographie.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Bien que plusieurs propriétaires désirent urbaniser leur terrain agricole, il sera difficile de faire aboutir de nouveaux déclassements de la zone agricole dans ce secteur pour des villas. La Commune étudiera finement l'ensemble de ces hypothèses dans le cadre d'un projet d'ensemble (image directrice) qui pourrait envisager, si cela s'avère défendable, de légères modifications des lotissements en échange de terrains, de servitudes de passage ou de valeurs paysagères compensatoires.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

- Étudier un financement mixte canton/commune pour lancer une réflexion sur le site.
- Établir une image directrice pour préciser les usages possibles et souhaitables du jardin cultural.

MOBILITÉS DOUCES

Développer les mobilités douces à l'intérieur du parc et mettre en place des liens entre le jardin cultural du Signal et la future centralité de Luchepelet, Lully et Sézenove.

ENTITÉS PAYSAGÈRES À PRÉSERVER

Plusieurs espaces situés en zone agricole assurent la transition entre le village et l'espace rural. On veillera à y préserver les vues et la végétation. Plusieurs ensembles végétaux contribuent fortement à l'identité des quartiers ou des abords du village. Il s'agit notamment de traces de l'ancien bocage (alignements de chênes), de restes des anciens vergers qui entouraient le village, de végétation accompagnant et structurant des parcours.

AFFECTATION DE LA ZONE

Le périmètre du Signal reste en zone agricole. Toute nouvelle création de parcours devra se réaliser en collaboration avec les propriétaires et les exploitants, sur base volontaire. Les espaces nécessaires à ces cheminements devront probablement sortir de la SAU (surfaces agricoles utiles, et déclarées par les exploitants agricoles dans le cadre des paiements directs).

Le Signal, un observatoire du paysage et des pratiques culturales

Centre Paul Klee, Bern - Renzo Piano

Pro Specia rara

Le Signal : 25 hectares insérés dans la zone viticole protégée à proximité des futurs développements

Comparaison du Signal et d'autres grands parcs genevois

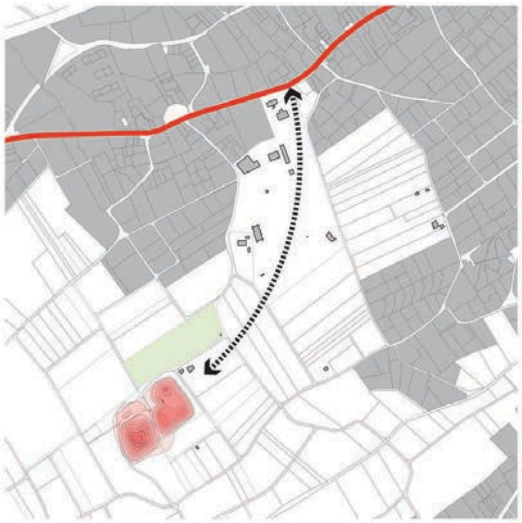

Relier la rue de Bernex au Signal

Équipements : vert / vignes : roses

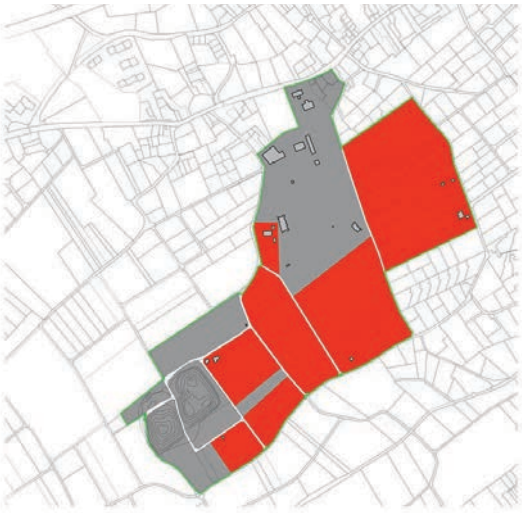

État, SIG, commune : gris / propriétés privées : rouge

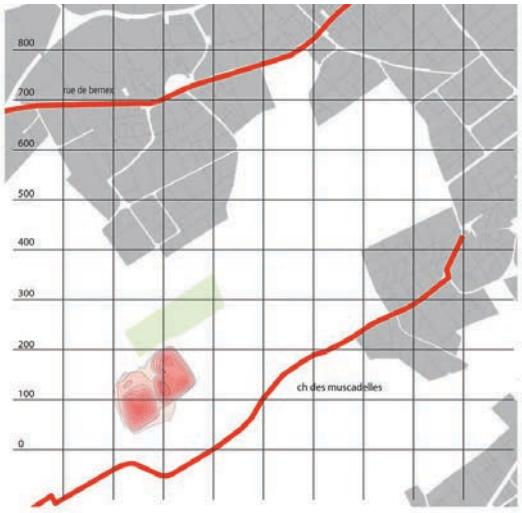

Structure d'accessibilité

MD existante

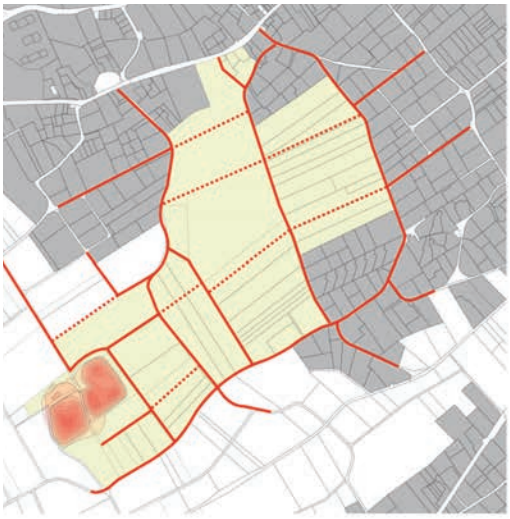

MD à développer

FICHE 5.9 - PDCP VILLAGE DE BERNEX

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Malgré la mention indicative de quelques "surfaces libres de construction" dans le règlement, les espaces non bâtis formant des césures entre les quartiers se réduisent, au gré d'opérations menées au coup par coup : mitage par des villas, immeubles en deuxième front.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Zone : zone 4B protégée et règlement de construction de Bernex-village de 1980

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

PROTECTION DU PATRIMOINE

Le développement actuel du village ne permet pas de grand projet structurant à l'intérieur des zones à bâtir. La marge de manoeuvre est réduite. Aussi les interventions se porteront sur les interstices, les articulations, les parcours, l'espace public, etc. Pour être modestes et localisées, elles n'en sont pas moins importantes. Leur protection constitue donc un enjeu important :

- pour le maintien de l'identité et de la lisibilité des différents quartiers composant le village en évitant un remplissage banalisant
- pour la protection des abords de l'ancien tissu villageois, particulièrement sur les arrières, jardins, vergers
- pour le maintien de poches vertes à proximité de l'habitat
- pour la préservation de vues intéressantes.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Affiner l'image directrice du village

LES ESPACES LIBRES DE CONSTRUCTIONS. Ces espaces contribuent pour une large part à la qualité du village. Ils réalisent l'articulation entre les quartiers en ménageant des interruptions du bâti et des vues. Certains d'entre eux, qui comportent encore les jardins et vergers qui accompagnaient les noyaux anciens, ont une valeur patrimoniale. Il s'agit de stopper le mitage de ces espaces en renforçant la protection déjà prévue pour certains d'entre eux par le règlement actuel, et en l'étendant à l'ensemble des espaces à l'arrière du tissu villageois ancien. Il s'agit néanmoins de proposer des mesures réalistes, en ménageant les droits à bâtir.

LES LIAISONS PIÉTONNES. Pour une vision d'ensemble du réseau, on se reportera à la planche du plan directeur des chemins piétonniers. L'objectif est de réaménager la rue de Bernex et de compléter le parcours situé au sud de la rue de Bernex, de réaliser les connexions manquantes entre la rue et les chemins en direction du coteau et d'aménager plusieurs traversées de routes. Plusieurs des maillons manquants seront à réaliser en relation avec de futures opérations de construction. Les servitudes seront à demander au moment des requêtes en autorisation de construire.

DÉCLASSEMENTS :

- Les déclassements concernent la mise en conformité de secteurs déjà occupés par des villas et limitrophes de la 5ème zone. Il est prévu de densifier à hauteur de 0,4 ces déclassements pour garantir une utilisation optimale du sol.
- Les déclassements de Bernex-est sont en cours.

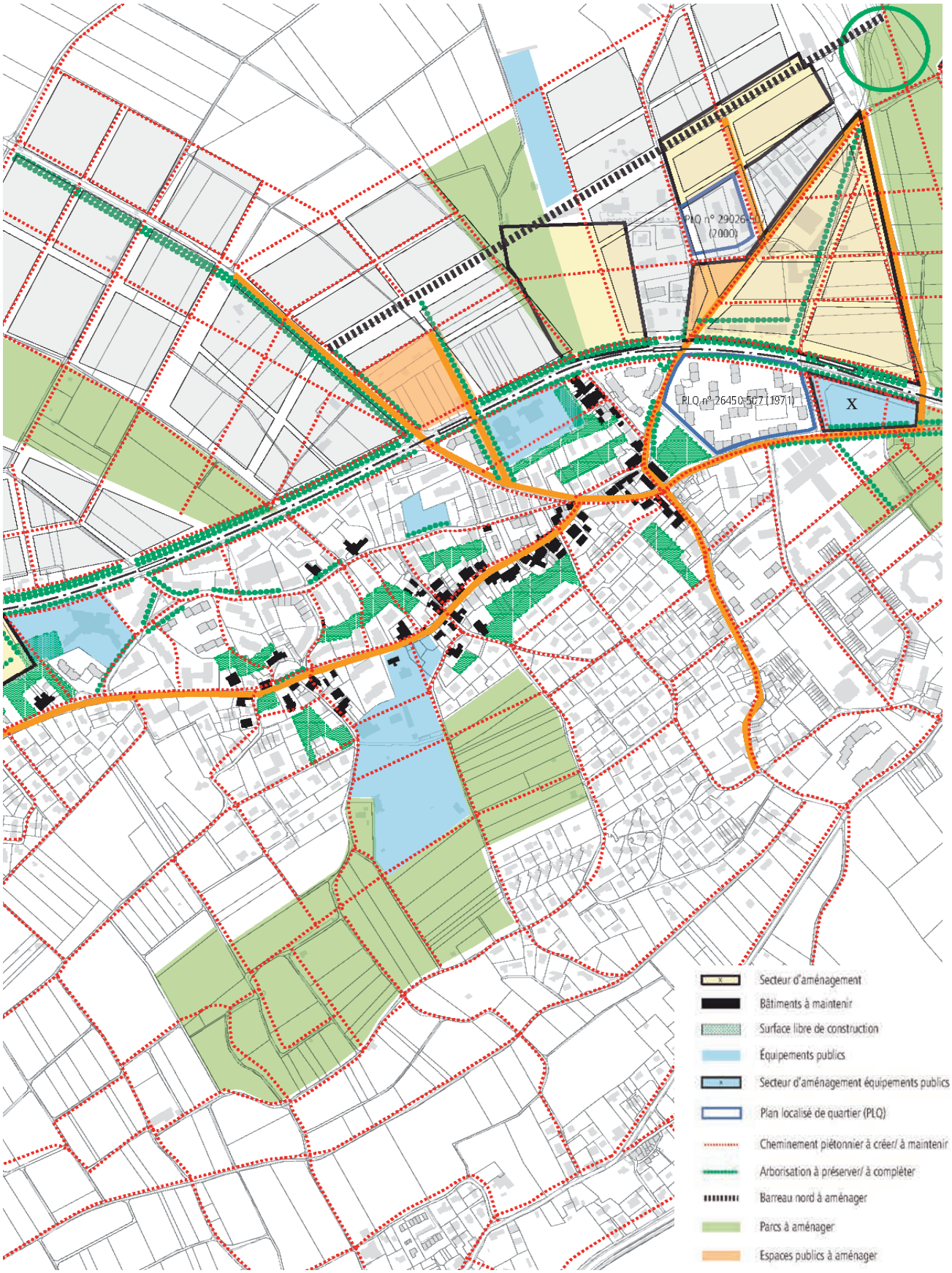

Image directrice du village de Bernex

Exemple de réaménagement d'une rue commerçante : Granges, SO

Exemple de réaménagement d'une rue commerçante : Uster, ZH
photos Y. Mallet

FICHE 5.10 - PDCP RUE DE BERNEX

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Une étude (transitec 2009) a montré le potentiel de réaménagement de l'espace-rue du centre du village de Bernex. Il s'agit de domestiquer l'automobile et les bus sans imaginer des séparations physiques et de division de la voirie en bandes parallèles. Il faut, au contraire, moduler l'espace-rue du village en fonction des besoins des situations spécifiques, créer plus de flexibilité entre les différents usagers avec un système de signalétique et de contrôle approprié pour, selon les heures, par exemple, réserver deux voies pour les transports collectifs, tout en faisant l'économie des murets, bornes et autres barrières qui fractionnent l'espace public.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Domaine public communal, réseau primaire à déclasser en secondaire.

Concours à lancer à court terme.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Les secteurs à aménager sont parmi les plus sensibles : le centre du village, ses espaces publics, ses équipements et ses commerces. Lors de l'élaboration des projets de détail, une approche exclusivement technique ne sera pas suffisante. Il s'agira plutôt d'envisager une démarche intégrant les aménagements urbains (plantations, éclairage, mobilier urbain, arrêts de bus), la question du stationnement et de l'accessibilité aux commerces ainsi que les relations avec les espaces de transition privés, comme les avant-cours du village. Le maillage piétonnier actuel est assez dense. Quelques maillons manquants restent néanmoins à réaliser, par exemple pour assurer la continuité du parcours est-ouest au sud de la rue de Bernex. Pour limiter le transit TIM dans le village, le réseau forme des boucles accrochées sur le réseau primaire et évite si possible des itinéraires pouvant court-circuiter le réseau primaire. Les TP et les TIM peuvent circuler ensemble (les TP sont prioritaires) cf. volet déplacement 4.3, hiérarchie du réseau TIM p. 111.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

- Organiser un concours d'aménagement de l'espace public portant sur l'espace-rue.
- Associer les riverains à la démarche.

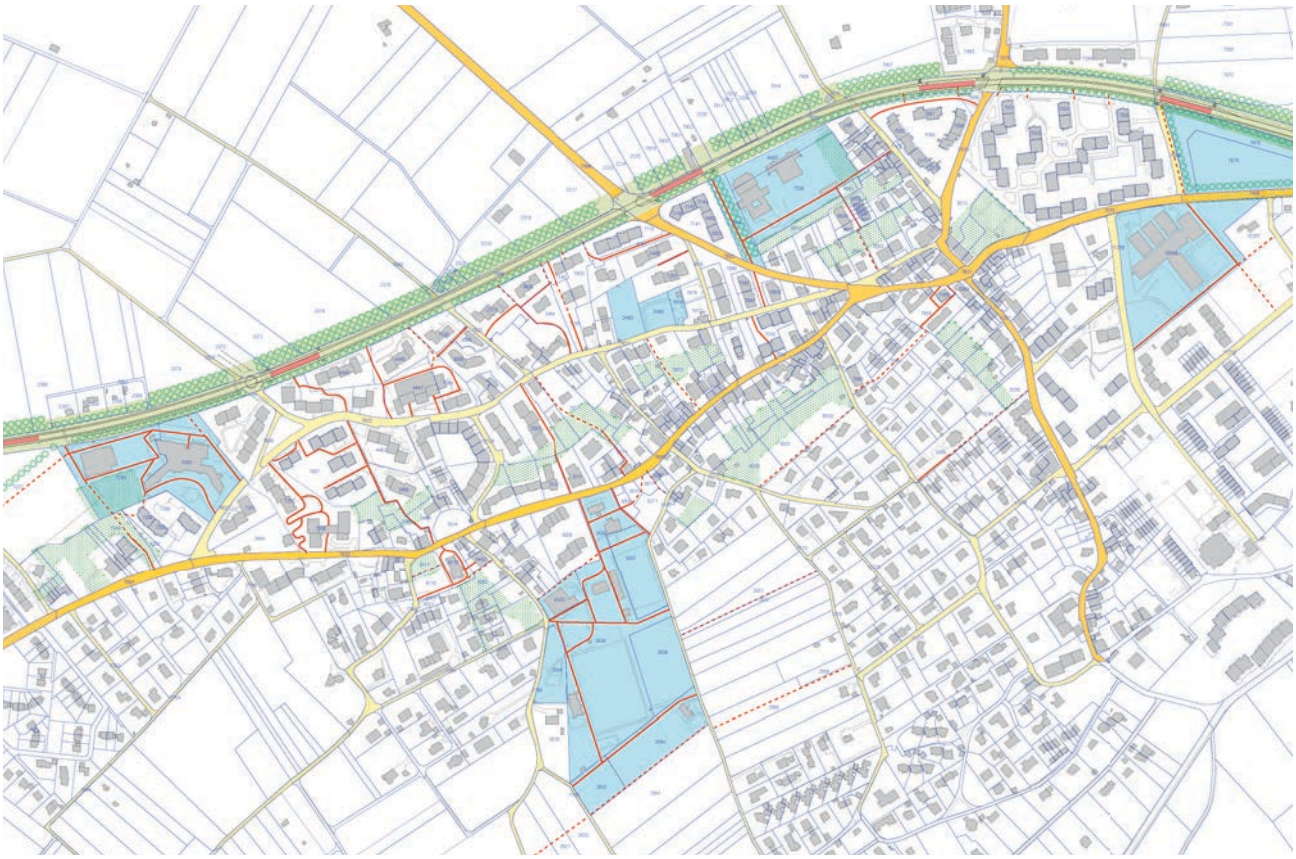

FICHE 5.11 - PDCP COMPLÉTER LE MAILLAGE PIÉTONNIER

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Les villages se caractérisent par une contiguïté de leur tissu bâti. Les distances étant relativement courtes (inférieures à 3 km), la marche à pied peut jouer un rôle majeur pour les déplacements et devenir ainsi un instrument intéressant de cohésion.

voir aussi fiches 5.8, 5.9, 5.10, 5.12, 5.13.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Plan directeur des chemins piétonniers et plan localisé des chemins piétonniers.

En application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L1 60), le canton a établi un projet de réseau de chemins de randonnée pédestre.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Domaine privé pour réaliser des élargissements ou des continuités.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

- Entreprendre des négociations avec les privés pour ménager des servitudes de passage public.

- Dans les cas où des négociations ne sont pas possibles, élaborer un plan localisé des chemins piétonniers (plan d'affection) permettant d'exproprier à terme un passage.

PDCP extrait

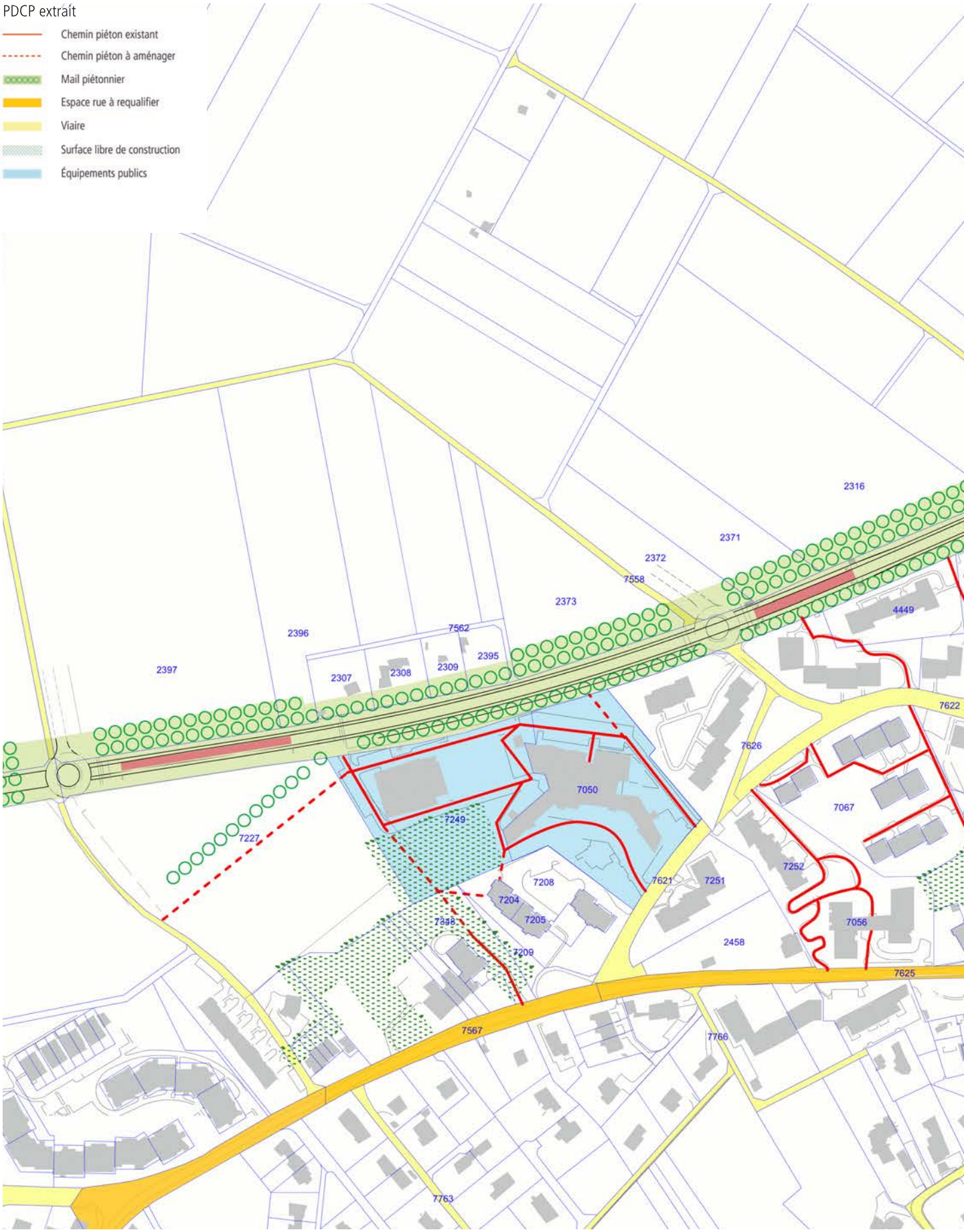

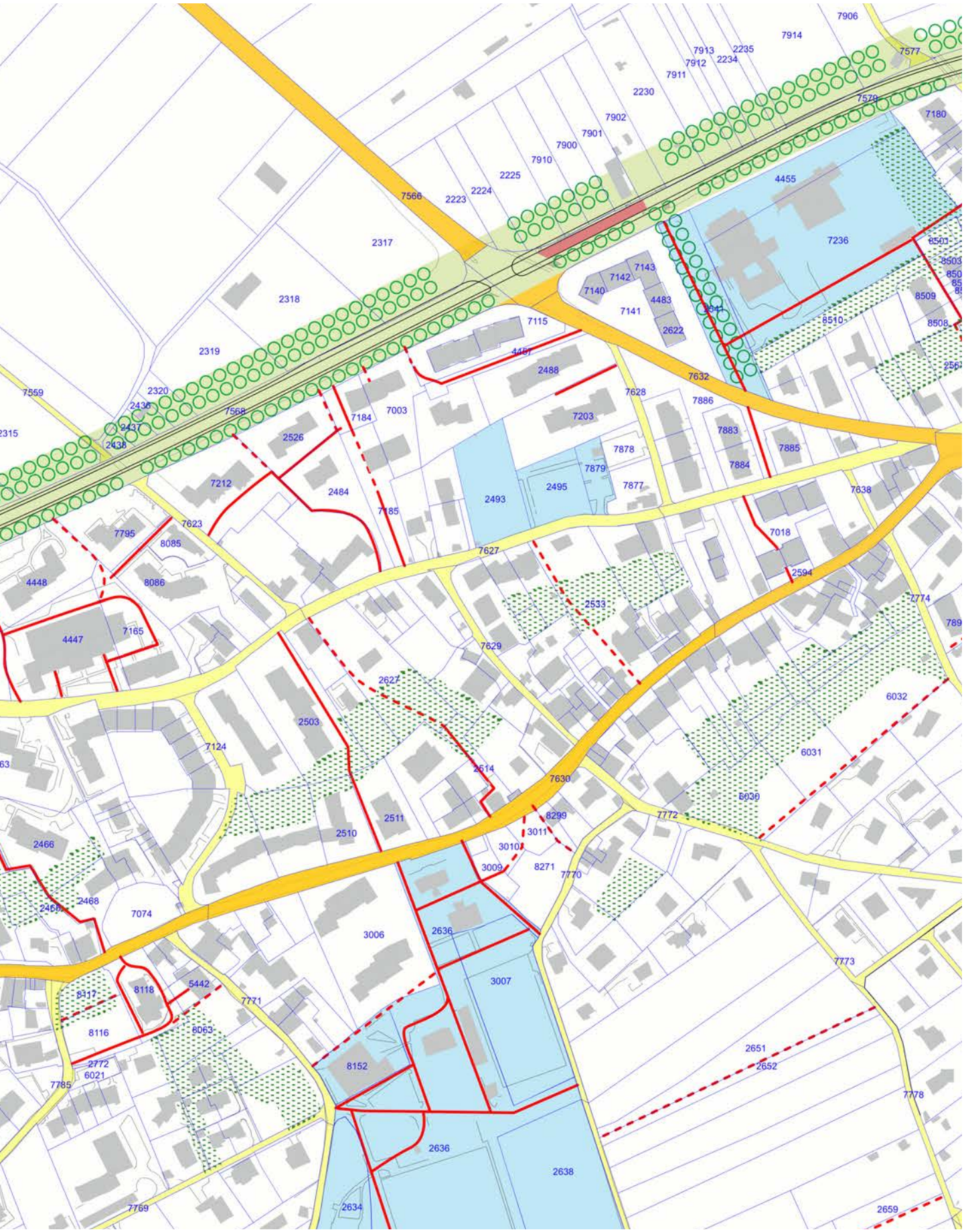
7906
7914
7913
2235
7912
2234
7911
7577
2230
7579
7180
7902
7901
7900
7910
2225
4455
7566
2223
2224
2317
7236
8501
8503
7143
7142
7140
4483
7141
2622
8509
8510
8508
2318
7115
2319
4457
2488
7632
7559
2320
2436
7568
7184
7003
7628
7886
2437
2315
2438
2526
7203
7883
7885
7878
7879
7884
7212
2484
2495
7877
7638
2493
7185
7623
7795
8085
7018
7627
4448
8086
2594
2533
7774
4447
7165
7629
2627
6032
2503
7124
6031
2514
7630
6030
2511
8299
7772
2510
3011
2466
3010
3009
8271
7770
2468
7074
3006
2636
7773
3007
8117
8118
5442
7771
8116
8063
2651
2652
2772
6021
8152
7785
7778
2636
2638
7769
2634
2659

PDCR extrait

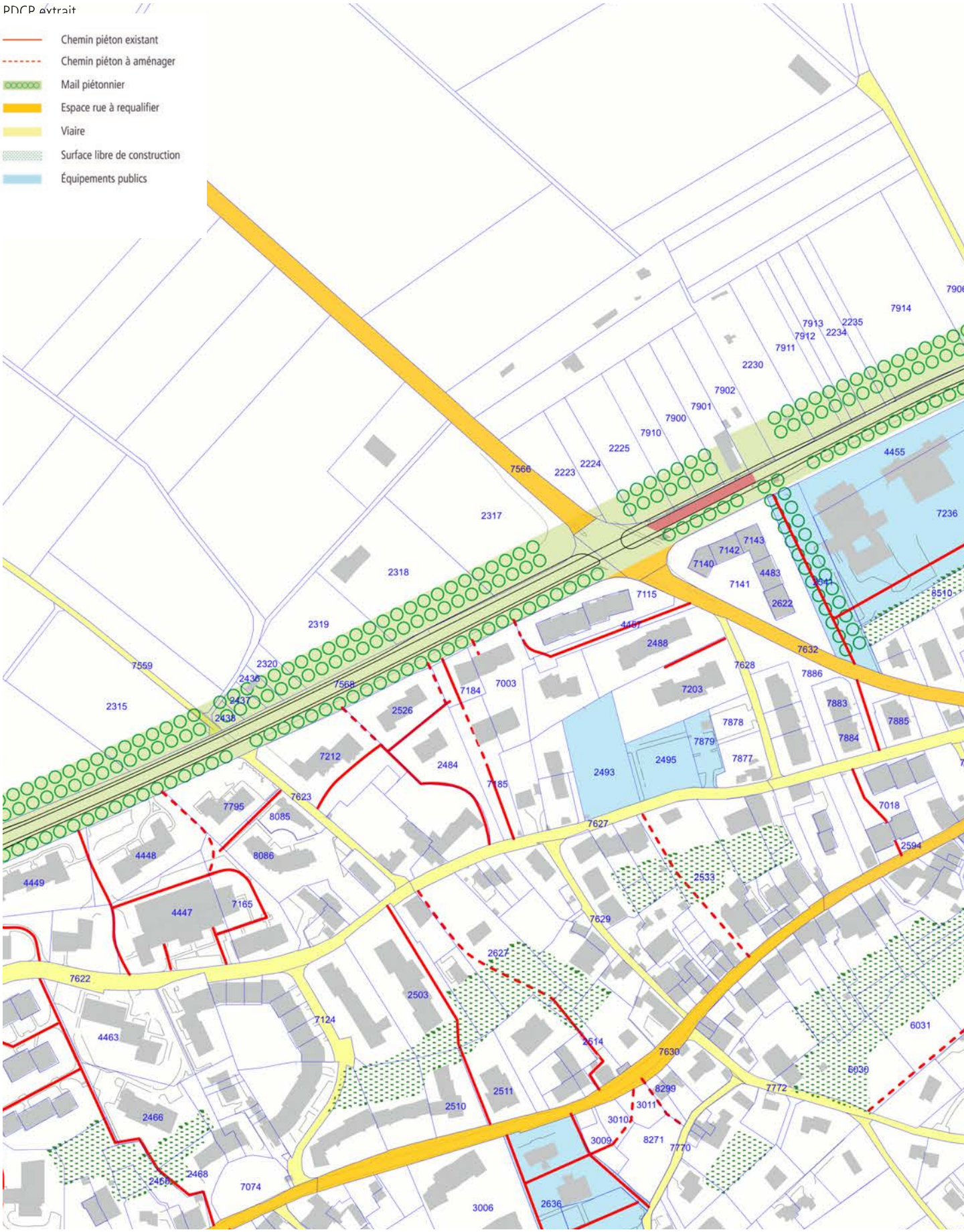

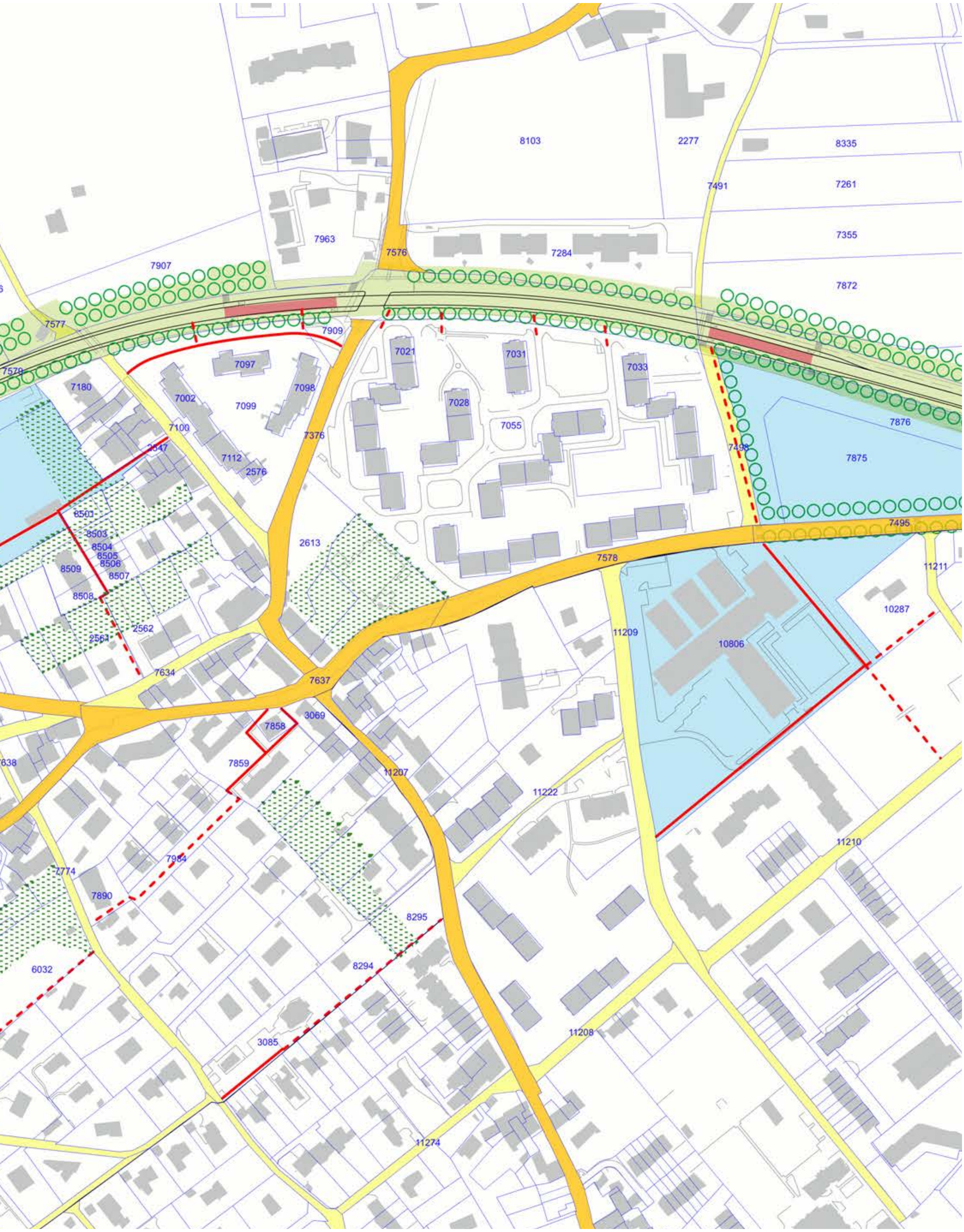
8103
2277
8335
7491
7261
7963
7355
7576
7284
7907
7872
7577
7909
7021
7031
7097
7033
7578
7180
7098
7002
7099
7028
7100
7055
7376
7876
7112
2576
7875
7493
8501
8503
8504
8505
8506
2613
7495
8509
8507
7578
11211
8508
10287
2562
2561
11209
10806
7634
7637
7858
3069
7859
11207
11222
7984
11210
7774
7890
8295
6032
8294
11208
3085
11274

FICHE 5.12 - PDCP VILLAGE DE LULLY ET PASSERELLE SUR L'AIRE

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Le développement des deux périmètres constructibles des Curiades et de Chambert doit faire l'objet d'une image directrice afin de déterminer la volumétrie, les accès et cheminements, les percées visuelles, ainsi que les plantations, préalable à l'établissement de toute construction.

La continuité des itinéraires piétons et leur mise en relation avec la structure paysagère établie dans le cadre du projet de renaturation de l'Aire et des zones agricoles spéciales est lacunaire à proximité de Lully.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Zone : 4B protégée et règlement du village de Lully de 1982

Réaliser la requalification des espaces-rues dans les deux noyaux anciens, accompagnée d'une modération du trafic

C CONTRAINTES ET INTÉRETS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

La zone 4B protégée de Lully est largement occupée par de petits immeubles, de l'habitat groupé, ainsi que par des villas individuelles sur les pentes du coteau. Quelques interstices libres, ainsi que des volumes agricoles sont désaffectés. Les enjeux de l'aménagement de Lully portent sur :

- La planification de la zone de développement.

- L'intégration des futures constructions dans la zone 4B protégée, en préservant des espaces libres de qualité. Les projets de développement se situe dans un secteur sensible tant du point de vue du paysage, que de la topgraphie que de l'accessibilité.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

- Élaborer une image directrice fixant : les accès, les cheminements piétonniers, les espaces libres et les plantations, les gabarits et l'implantation des bâtiments.

- Projets à développer sur les parcelles communales : logement et maison de quartier

- Achat de parcelles dans le noyau-ouest pour rendre possible l'implantation future d'un équipement communal.

- Intégrer et coordonner la proposition de passerelle au projet de renaturation de l'Aire en cours de réalisation

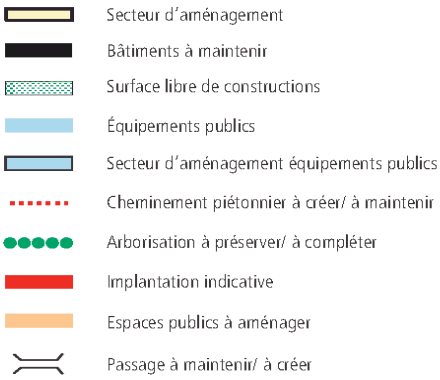

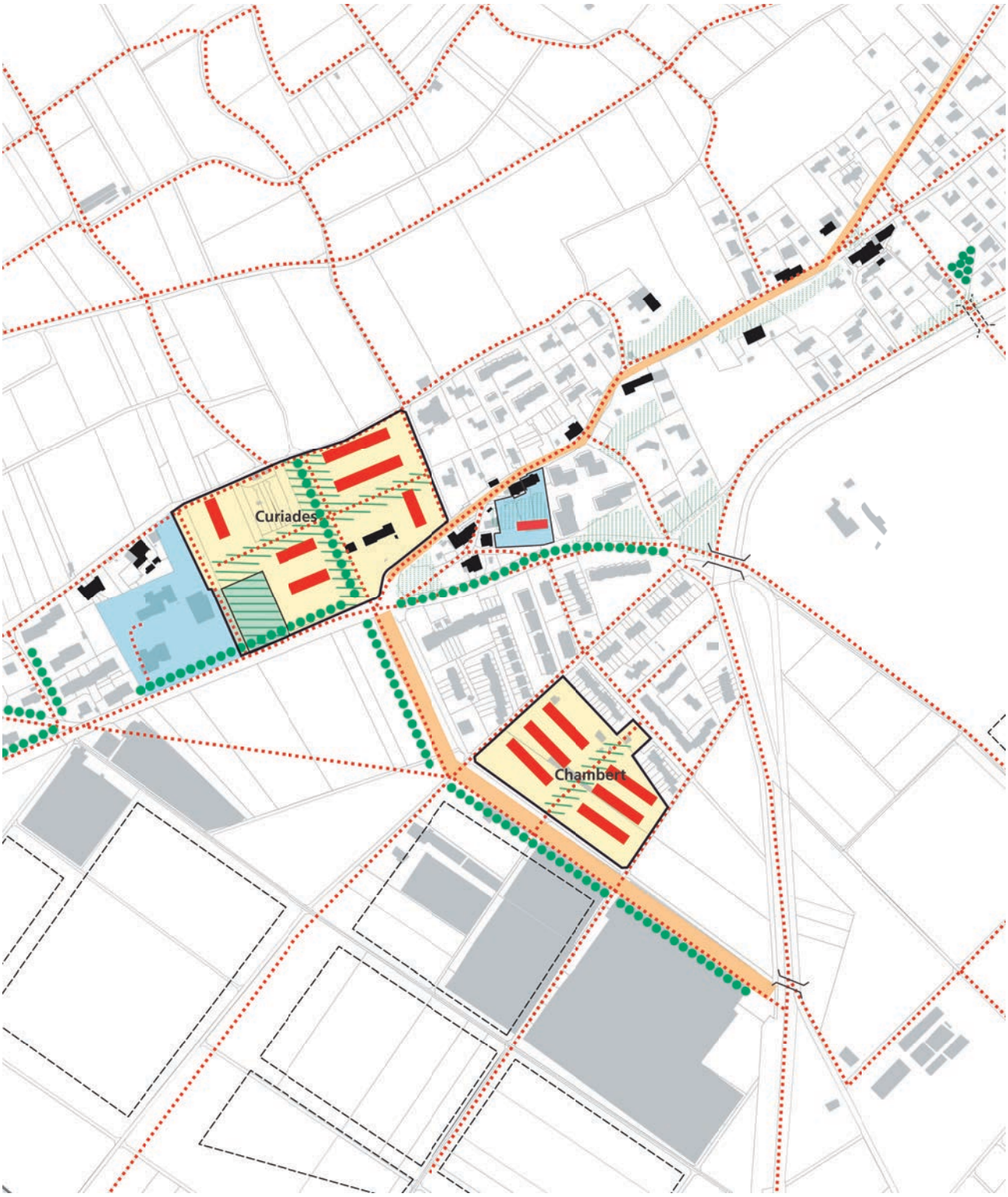

Image directrice du village de Lully

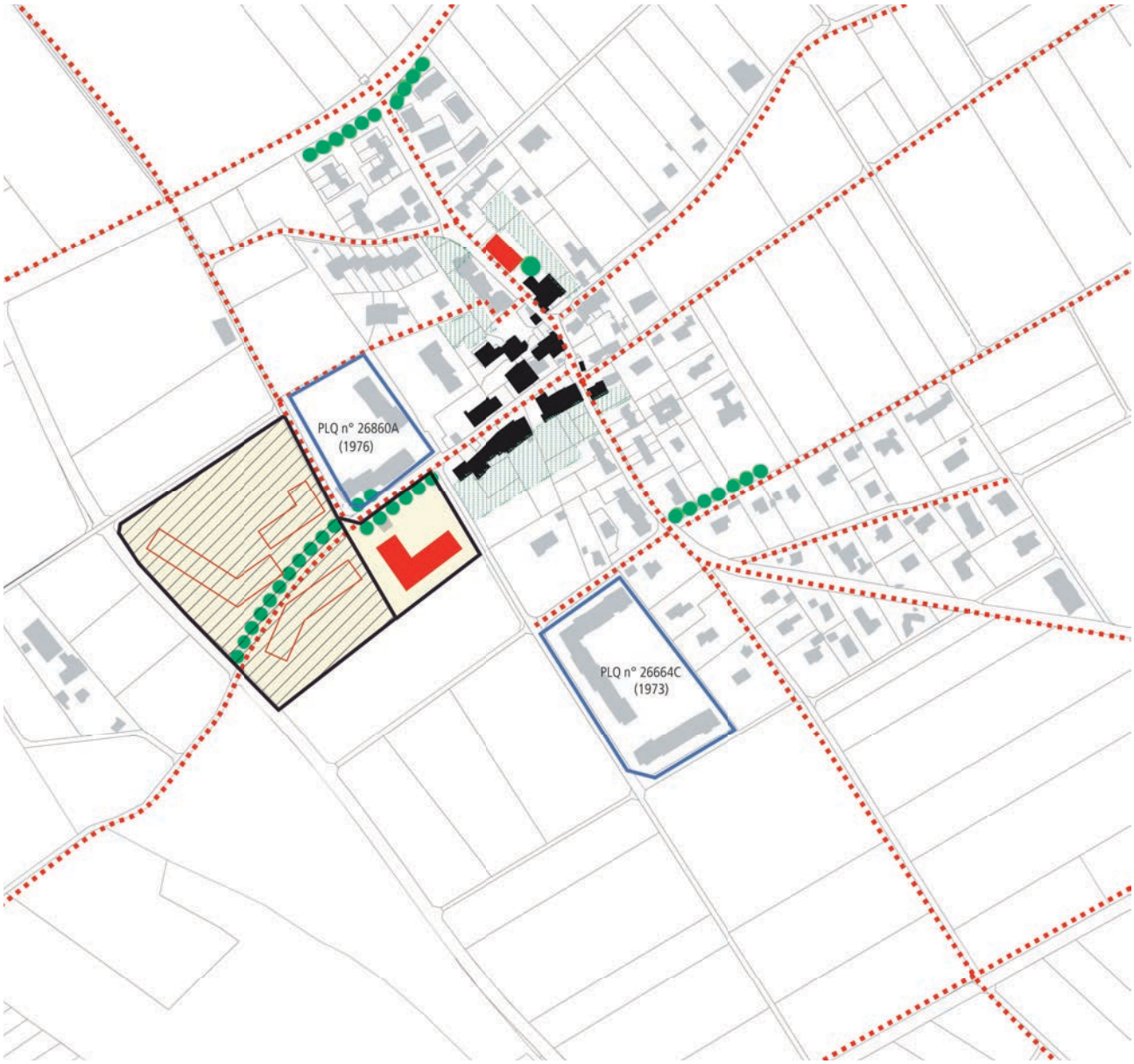

Image directrice de Sézenove

- Secteur d'aménagement
- Secteur d'aménagement différé
- Bâtiments à maintenir
- Surface libre de construction
- Plan localisé de quartier (PLQ)
- Cheminement piétonnier à créer/ à maintenir
- Arborisation à préserver/ à compléter
- Implantation indicative projet 20.12.1976

FICHE 5.13 - PDCP VILLAGE DE SÉZENOVE

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Protection et aménagement du village de Sézenove.

Utilisation du potentiel à bâtir au centre du village.

Extension sud-ouest du village : urbanisation différée.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Zone : 4B protégée

Plan directeur du village de Sézenove, commune de Bernex, 1976 (G. Chatelain).

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

La zone 4B protégée de Sézenove est largement occupée par de petits immeubles, de l'habitat groupé, ainsi que par des villas individuelles sur les pentes du coteau. Quelques interstices libres, ainsi que des volumes agricoles sont désaffectés. Les enjeux de l'aménagement de Sézenove portent sur :

- La planification de la zone de développement.

- L'intégration des futures constructions dans la zone 4B protégée, en préservant des espaces libres de qualité.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

L'image directrice a pour but d'assurer une insertion harmonieuse des constructions en prolongement et à l'intérieur du tissu constitué.

LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT

La commune souhaite ne pas entreprendre de projet de construction à l'exception de la partie proche du village où la réalisation d'un petit immeuble permettrait de mieux structurer l'entrée ouest de la commune. Toutefois, il s'agira de développer un Plq sur l'ensemble pour garantir un projet cohérent et harmonieux.

LES ESPACES LIBRES DE CONSTRUCTIONS

À l'arrière de la substance ancienne du village, des espaces libres constituent une transition de qualité avec les constructions voisines. Il s'agit d'assurer la pérennité de ces espaces ouverts. Le village est marqué par la présence d'un ensemble de jardins qui assurent la transition entre le bâti et la zone agricole et qui constituent en même temps un refuge pour la petite faune.

L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SÉZENOVE

Les terrains libres et les granges désaffectées constituent encore un potentiel à bâtir dont la réalisation ne doit pas modifier le cœur du village. Les implantations proposées cherchent à poursuivre la morphologie du tissu ancien.

L'ARBORISATION

La conservation et le renouvellement de l'arborisation devra respecter l'identité du lieu (orme en particulier) et privilégier les essences rurales traditionnelles (chênes, noyers, tilleuls, érables).

FICHE 5.14 - LIAISON ÉCOLOGIQUE RHÔNE ET AIRE

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Le territoire communal a un rôle considérable pour les continuums écologiques (corridors régionaux) grâce à sa situation entre le Rhône et l'Aire. Les liens entre ces deux entités doivent être renforcés. Ces corridors sont de plus ou moins grande importance avec des objectifs complémentaires selon leur situation (biodiversité, mobilité douce, espace de détente, etc.). La future zone urbanisée sera en contact étroit avec la zone agricole. Les liaisons doivent se faire avec des transitions les plus douces possibles entre ces différents espaces pour préserver leurs caractéristiques propres. Les nants et les ruisseaux ont un rôle majeur pour la biodiversité mais jouent aussi un rôle de détente et de promenade précieux.

Entre Lully, Sézenove et la Petite-Grave, l'espace agricole parsemé de petits massifs boisés et de surfaces extensives est précieux pour le maintien d'un continuum écologique entre la plaine de l'Aire et le vallon du Rhône. Le Merley joue un rôle de liaison décisif. Des mesures légères de renaturation pour ce cours d'eau ont été réalisées en 2009 (SRCE, DIM, État de Genève). Le Merley a aussi une grande importance communale au niveau de la biodiversité, notamment grâce à ses milieux humides annexes (étangs, gouilles) et à ses cordons boisés. Il s'agit du secteur de la commune ou les enjeux en terme de biodiversité sont les plus conséquents.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Renaturation de l'Aire – canton, commune, exploitants, propriétaires privés.

Renaturation du Merley – canton, propriétaires privés, exploitants.

PGEE + SPAGE - état des cours d'eau, amélioration des réseaux - commune, canton.

Réseau agro-environnemental de Bernex – canton, commune.

Enjeux biodiversité par secteurs – commune.

Mesures de gestion forestières – canton.

Plan directeur des gravières – canton.

Projets de gravières avec mesures compensatoires – consortium d'exploitants, canton et commune

Plan de gestion du bois des Mouilles – canton, commune.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Définir un concept général de renforcement du corridor biologique Rhône-Aire avec des mesures paysagères (espaces à maintenir libres, arborisation à créer ou à sauvegarder, chemins piétonniers à réserver) :

- assurer la continuité entre l'Aire et le Rhône
- augmenter l'attrait pour la faune
- améliorer la qualité biologique des cours d'eau

Concevoir un projet d'aménagement d'espaces publics pour les activités en plein air en préservant la valeur biologique.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

MERLEY

- Création d'un passage à faune sous la route de Chancy.
- Création d'ouvrages mixtes hydrologie/nature (bassins de rétention, gouilles temporaires).
- Amélioration de la structure du cordon boisé (lisière étagée).
- Mise en valeur du potentiel du cours d'eau et de son attrait pour la promenade (réseau de

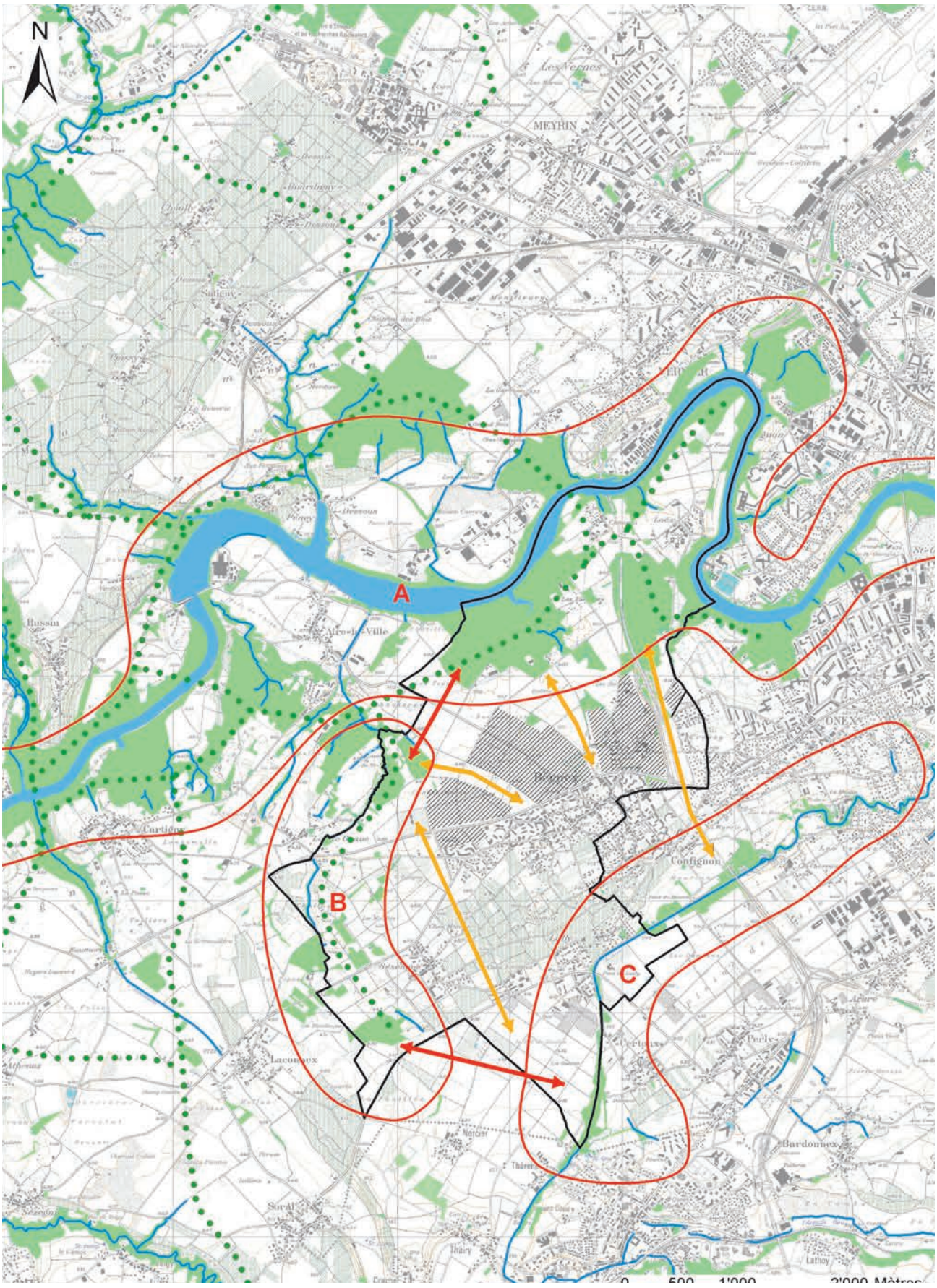

A/ Rhône, B/ Merley, C/ Aire : entités naturelles à relier

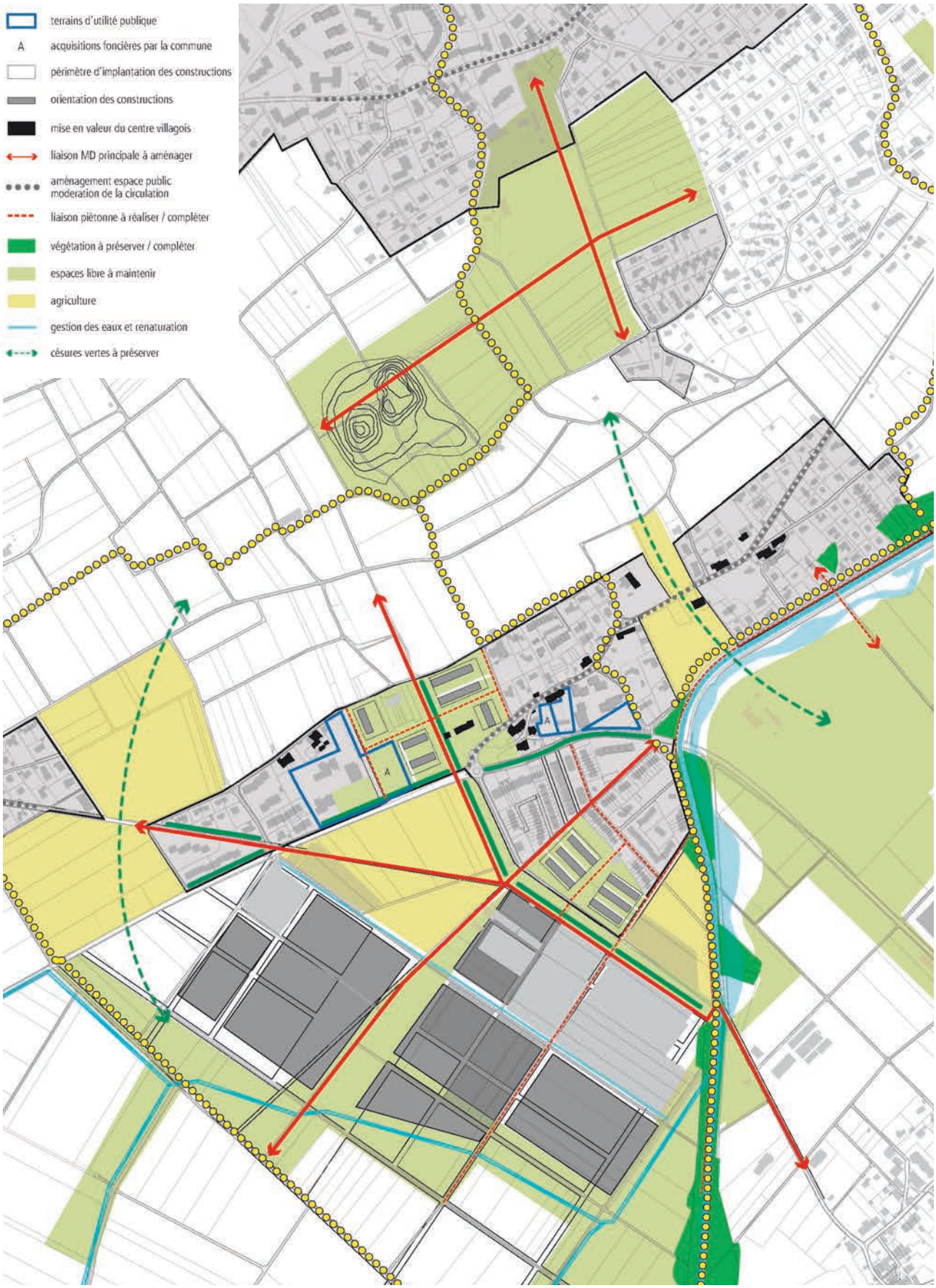

Elargissement du corridor entre l'Aire (C) et le Merley (B) et et mise en place d'un réseau MD pour relier Lully, Sezenove et Certoux.

mobilités douces, sentier didactique).

ZAS - LULLY

- Amélioration du franchissement de la route de Soral pour la faune.
- Création d'un maillage de structures extensives (prairies extensives, jachères, haies basses) entre la zone agricole boisée (Challoux) et l'Aire.
- Gestion des eaux météoriques des différents ouvrages (ZAS, routes) permettant de limiter la pollution des cours d'eau (pollution agricole et eaux de ruissellement des routes).
- Mise en œuvre du schéma directeur des ZAS.

BERNEX-NORD

- Gestion des eaux météoriques des nouveaux quartiers permettant de limiter la pollution des cours d'eau (pollution agricole et eaux de ruissellement des routes).
- Renaturation des nants de Goy et de Châtillon.
- Plantation d'alignements d'arbres ou de haies vives le long du réseau de mobilités douces et des ouvrages de gestion des eaux de surface entre les nouveaux quartiers et le Rhône.

BOIS DE CHÂTILLON

- Mise en place de structures extensives (prairies extensives, jachères, haies vives) dans la plaine agricole pour renforcer le lien entre le cordon boisé du Merley/nant de Goy et le bois de Châtillon.
- Aménagement de milieux favorables à la biodiversité sur la butte de Châtillon (cf. projet d'assainissement de la décharge, cf. fiche 5.6)

Photomontage mettant en évidence la liaison paysagère et écologique entre l'Aire et le Merley à renforcer et à aménager

FICHE 5.15 - ZONE AGRICOLE SPÉCIALE DE LULLY

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Les enjeux pour Lully sont multiples et contrastés : le développement de la zone agricole spéciale (ZAS) à l'ouest va urbaniser les terres arables en contiguïté avec la structure villageoise existante. Le développement de la ZAS et les premiers plans localisés agricoles (PLA) ont montré les limites d'une planification au coup par coup et la nécessité de développer un schéma directeur d'ensemble capable de gérer l'accessibilité de ces infrastructures et la gestion des eaux dans une logique d'ensemble.

Un schéma directeur a été élaboré pour le périmètre de la plaine de l'Aire (« Secteurs maraîchers de la plaine de l'Aire et de la plaine de Veyrier-Troinex » – GMA, avril 2006). Cependant, des études complémentaires seront nécessaires concernant la gestion des eaux. Il faudra notamment :

- mettre à jour les volumes de rétention prévus dans le cadre du PREE (plan régional d'évacuation des eaux)
- optimiser l'implantation des serres pour minimiser la perte des volumes d'expansion de crue (protection des personnes et des biens à l'aval)
- respecter les objectifs de protection contre les crues pour les serres elles-mêmes.

Ces études complémentaires sont à coordonner avec le projet de renaturation de l'Aire 3ème étape.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

La Fondation des zones agricoles spéciales (FZAS) a pour but de définir, promouvoir, développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs. Elle doit notamment :

- améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales pour permettre les constructions ainsi que les installations nécessaires à la production, de même que les césures vert-bleu de niveau collectif
- réaliser les équipements collectifs dans ces périmètres
- exécuter d'autres tâches visant à permettre une utilisation rationnelle de ces périmètres.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Le développement des ZAS nécessite une planification d'ensemble qui fixe la trame des espaces publics, l'accessibilité et les infrastructures de manière coordonnée (voir également fiche 5.17). Le service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève a acquis plusieurs parcelles dans le secteur des Prés-de-Genève. La commune et/ou le canton pourraient aménager et gérer ces parcelles de manière à concrétiser les objectifs de la fiche 5.14 (améliorer les liaisons biologiques entre l'Aire et le Merley en lien avec le réseau de promenades).

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

- Accompagner la FZAS dans l'aménagement et le financement du secteur maraîcher de la plaine de l'Aire.
- Développer des projets d'aménagement en commun avec l'État sur les parcelles acquises dans le cadre de la renaturation de l'Aire (secteur des Prés-de-Genève).

FICHE 5.16 - EXPLOITATION DES GRAVIÈRES

A DESCRIPTION ET ANALYSE

Actuellement, aucune gravière n'est en activité sur le territoire communal. En revanche, la plaine agricole entre le village et le Rhône représente une des plus grandes réserves en graviers exploitables du canton (nouveau plan directeur des gravières, p. 16).

L'exploitation des graviers sera donc inéluctable ces prochaines années en raison de la forte demande en matériaux de construction au sein de l'agglomération.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

- Plan directeur des gravières du canton de Genève actualisé en 2010.
- Loi sur les gravières et exploitations assimilées L 3 10 et son règlement d'application.
- Projets d'ouverture de gravières à Bernex (consortium d'entreprises).

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

La commune pourra prendre une part active à l'élaboration des plans d'extraction, non seulement afin de planifier les phases d'exploitation en ouvrant successivement des portions de territoire limitées et en remblayant au fur et à mesure, mais aussi en organisant les itinéraires des camions afin de limiter les nuisances, en réalisant une desserte nord, en organisant des dépôts de terre végétale pour contribuer à un réseau naturel provisoire et en préservant les chemins de promenade.

L'exploitation devra se faire en coordination avec l'urbanisation en ce qui concerne la disponibilité des terrains et la gestion des nuisances. Des possibilités de synergies entre gravières et urbanisation ont été évoquées lors de l'étude du PACA Bernex (projet d'agglomération). L'exploitation se fera par petites étapes avec remise en état du terrain. Les possibilités de création d'espaces verts pour les nouveaux quartiers remplissant à la fois des fonctions de délassement, d'accueil pour la biodiversité et de gestion des eaux de surface devront également être étudiées lors de la remise en état du terrain.

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Les gravières constituent une contrainte forte pour le développement de Bernex-nord, mais également un grand potentiel pour l'usage de la nappe phréatique (chaud et froid).

- Hypothèse de localisation d'une usine de production de chaleur dans les excavations utilisant le potentiel de la nappe phréatique pour le chauffage à distance.

- Hypothèse de relocalisation et de reconfiguration des jardins familiaux qui se trouveront au milieu des gravières dans une perspective plus écologique : lots plus petits, récupération des eaux de pluie, etc.

FICHE 5.17 - L'AGRICULTURE, UNE RESSOURCE POUR LA VILLE DURABLE

A DESCRIPTION ET ANALYSE

L'urbanisation de Bernex-nord se fera essentiellement au détriment de surfaces de grandes cultures. Un diagnostic agricole complet évaluant notamment les incidences de l'urbanisation sur les 22 exploitations existantes est actuellement à l'étude dans le cadre du projet d'agglomération. La surface concernée par l'urbanisation sera de l'ordre de 100 hectares soit environ 13% de la surface agricole utile (SAU) de Bernex à l'horizon 2030.

Cette évolution renforcera la tendance actuelle qui contraint les exploitants à diversifier leurs activités : culture sous serre ou en pleine terre, accueil du public, agrotourisme, culture extensive ou intensive, bio, etc. Le diagnostic agricole mettra en évidence les actions à entreprendre pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs et les débouchés. Les compensations à l'urbanisation seront également discutées dans les phases futures du projet d'agglomération.

Les terres agricoles périurbaines sont aujourd'hui considérées comme une ressources pour aménager des espaces de nature et de loisirs pour les citadins, tout en maintenant l'activité des exploitants. D'autre part, l'agriculture de proximité (marchés forains, ventes à la ferme, etc.) offre aux citadins et aux agriculteurs le rétablissement de circuits courts de distribution et les garanties de qualité et de traçabilité.

B BASES LÉGALES ET PROCÉDURES ENGAGÉES

Plusieurs initiatives ont déjà vu le jour ces dernières années. Par exemple, l'entreprise « Agrinex » qui regroupe 5 exploitants propose des travaux de voirie et d'entretien du paysage. L'association « Panier bernésien » propose des produits locaux à ses membres. Ces produits du terroir sont également en vente directe à la ferme Pailly, propriété communale. D'autres seraient à poursuivre : mise en place un système d'incitation financière pour l'insertion de mesures paysagères au sein des exploitations, organisation et promotion des circuits de fermes avec vente de produits, prise en charge par les exploitants de l'entretien des espaces publics du parc.

C CONTRAINTES, INTÉRÊTS EN PRÉSENCE, OBJECTIFS

Associer les exploitants agricoles au développement de Bernex. La commune soutient les exploitants dans le cadre de son agenda 21 et permet la diffusion de l'information. Le canton soutient également les initiatives privées ou communales dans les domaines du tourisme rural et de l'agriculture contractuelle – pour plus d'info : www.campagnon.ch et www.agrigeneve.ch

D PROPOSITIONS, SUITE DE LA COORDINATION

Afin d'améliorer la qualité de vie des futurs habitants de Bernex et de garantir le maintien de l'activité agricole, il est souhaitable que les projets de développement favorisent une agriculture de proximité (vente directe, self-cueillette, jardins potagers collectifs, etc.). Cette collaboration ville-campagne permettra également une meilleure cohésion sociale.

- Création d'un marché régional pour que les agriculteurs aient la possibilité de vendre leurs produits directement aux consommateurs : localisation préférentielle centralité de Luchepelet.
- Gestion des espaces verts par les paysans.
- Vente directe (éventuellement sous la même forme que l'affaire Tournerêve).
- Self-cueillette (même système que la ferme de Merlinge, par exemple).
- Jardins potagers collectifs (type jardins de Cocagne).
- Inciter la population à consommer des produits de l'agriculture régionale.